



MINISTÈRE DU TOURISME,
DE LA CULTURE ET DES ARTS
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'aéroport,
BP 2037, Cotonou – Bénin
Tél : +229 21 30 70 13
mtca.sp@gouv.bj

COMMUNIQUE

N° 0946/MTCA/DC/SGM/DDT/SA

Le Ministre du tourisme, de la culture et des arts communique :

En attendant l'opérationnalisation du projet « Réinventer la Cité lacustre de Ganvié » et dans le cadre de la mise en tourisme rapide de ladite cité, il est rappelé à l'attention des professionnels du tourisme intervenant sur l'embarcadère de Calavi que, conformément aux textes en vigueur, le guidage sur le site de Ganvié n'est pas exclusivement réservé aux guides locaux.

Les guides accompagnateurs de touristes sont autorisés à travailler librement dans le respect de la réglementation.

En conséquence, les services techniques du Ministère du tourisme, de la culture et des arts et l'Agence nationale de promotion des patrimoines et de développement du tourisme (ANPT) sont instruits à l'effet de veiller à l'application stricte des présentes mesures.

Fait à Cotonou, le 06 décembre 2021



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA